Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AISNE

Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 28 août 2006,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1er :

La commune de **SELENS** fait partie du plan de prévention des risques d'inondations et de coulées de boue entre Camelin et Guny approuvé le 11 février 2009. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 11 février 2009.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 :

L'arrêté du 28 août 2006 est abrogé.

Article 3 :

La Secrétaire générale de la Préfecture, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 16 FEV. 2009
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet

Salima EBURDY

2 rue Paul Doumer – 02 010 LAON Cedex – Téléphone : 03.23.21.82.82 – Télécopie : 03.23.20.69.58 – Mél : prefecture.aisne@aisne.pref.gouv.fr

SELENS

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	20/05/1986	20/05/1986	30/07/1986	20/08/1986
- inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
- inondations et coulées de boue	03/06/1992	03/06/1992	06/11/1992	18/11/1992
- inondations et coulées de boue	18/05/1993	18/05/1993	20/08/1993	03/09/1993
- inondations et coulées de boue	06/09/1999	06/09/1999	29/11/1999	04/12/1999
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	13/05/2006	13/05/2006	15/01/2007	25/01/2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AISNE

Commune de SELENS

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **16 février 2009**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — **oui** X **non** ___

approuvé — date **11 février 2009** — aléa **Inondation**, **Coulées de boue**

Les documents de référence sont :

- DDRM — Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t — **oui** ___ **non** X

date ___ effet ___

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité — zone **Ia** ___ zone **Ib** ___ zone **II** ___ zone **III** ___ **non** X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE

Date d'élaboration de la présente fiche **16 février 2009**